

ÉVALUATION COMMUNE

CLASSE : Première

EC : ☐ EC1 ☒ EC2 ☐ EC3

VOIE : ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : ☐ Oui ☒ Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : ☐ Oui ☒ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Déclarations à la police ou à la gendarmerie

Comportements des personnes interrogées	En moyenne, entre 2014 et 2016			En 2016	En moyenne, entre 2012 et 2016		
	Violence physique en dehors du ménage	Vol de vélo	Cambriolage de résidence principale	Escroqueries bancaires	Vol de voiture	Violence sexuelle en dehors du ménage	Violence sexuelle et/ou physique au sein du ménage
Pas de déplacement au commissariat ou à la gendarmerie	64%	64%	18%	61%	3%	85%	83%
Dépôt de plainte	26%	23%	74%	28%	92%	8%	10%
Dépôt d'une main courante ou abandon de la démarche	10%	6%	7%	11%	3%	6%	6%
Ne sait pas/refus de répondre	0%	7%	0%	0%	2%	1%	1%
Champs	Ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année					Individus de 18 à 75 ans de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année	

Source : D'après les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », INSEE – Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales – Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, 2017.

Note : Le dépôt d'une main courante sert à dénoncer certains faits dont un individu est victime. Contrairement à une plainte, il n'implique pas la poursuite de l'auteur des faits qui ne sera pas forcément prévenu du dépôt de la main courante. Aucune enquête ne sera déclenchée.

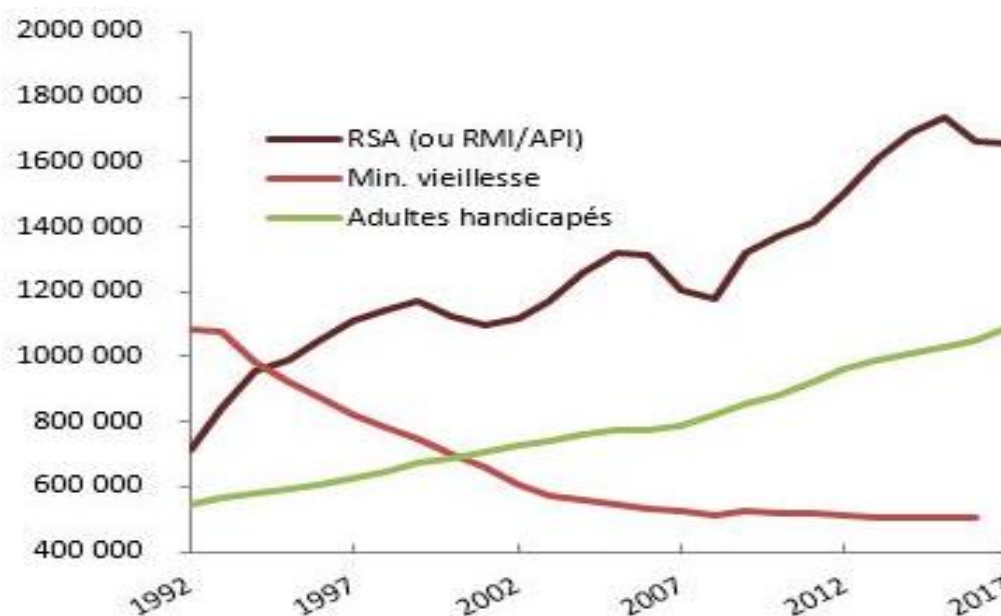
Questions :

1. Distinguez les concepts de déviance et de délinquance. (3 points)
2. À partir du document et à l'aide de calculs simples, comparez les comportements de dépôt de plainte selon les types de délits présentés. (4 points)
3. À l'aide du document et de vos connaissances, montrez les difficultés de mesure de la délinquance. (3 points)

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances montrez comment, en France, la protection sociale contribue à une couverture des risques fondée sur la solidarité collective.

Document 1 : Évolution du nombre d'allocataires des principaux minima sociaux : RSA (ou RMI/API*), minimum vieillesse et adultes handicapés depuis 1992.



Source : Ministère des Affaires sociales. France métropolitaine, 2019.

* Depuis le 1^{er} juin 2009, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API).

Document 2 :

L'assurance sociale est traditionnellement présentée comme un système de protection sociale reposant sur des mécanismes de transfert du type contribution / rétribution. Les travailleurs versent une cotisation qui est fonction de leur revenu, et s'ouvrent ainsi un droit "objectif" sur la société. Ce droit consiste à percevoir une prestation dont le montant est en rapport avec leur revenu, en cas d'interruption ou de privation d'emploi. La notion d'assurance s'est développée parallèlement à l'émergence du travail salarié : pour pallier les risques d'une perte de salaire consécutive à un accident, au chômage ou à la vieillesse, il est apparu nécessaire d'instaurer une protection permettant à chaque travailleur de se constituer un revenu de remplacement, sur la base de cotisations préalables. Initialement limitée à la protection individuelle, la logique d'assurance s'est ensuite progressivement appliquée à des systèmes collectifs d'assurance sociale. [...]

Les assurances sociales s'inspirent des principes de l'assurance privée : elles fonctionnent sur la base de la mutualisation des risques (la probabilité de réalisation du risque dans l'ensemble de la communauté des assurés est très faible, ce qui permet de diviser le montant de l'indemnisation par le nombre de cotisants et de réduire ainsi le montant de la cotisation de chacun), sans toutefois se heurter aux mêmes limites que celles rencontrées par les assurances purement individuelles. [...] L'affiliation obligatoire à un régime de sécurité sociale financé par des impôts ou des cotisations (et non par des tarifs établis en fonction de la probabilité de réalisation des risques couverts) permet de couper court à ces difficultés. En supprimant la possibilité pour les personnes à faibles risques de s'assurer à des conditions plus avantageuses auprès de la compagnie de leur choix, et en opérant une redistribution entre les cotisants, la Sécurité sociale met en œuvre une solidarité universelle.

Source : www.vie-publique.fr